

Les positions antivaccin d'une enseignante font polémique

Coronavirus à Genève

Les positions antivaccin d'une enseignante font polémique

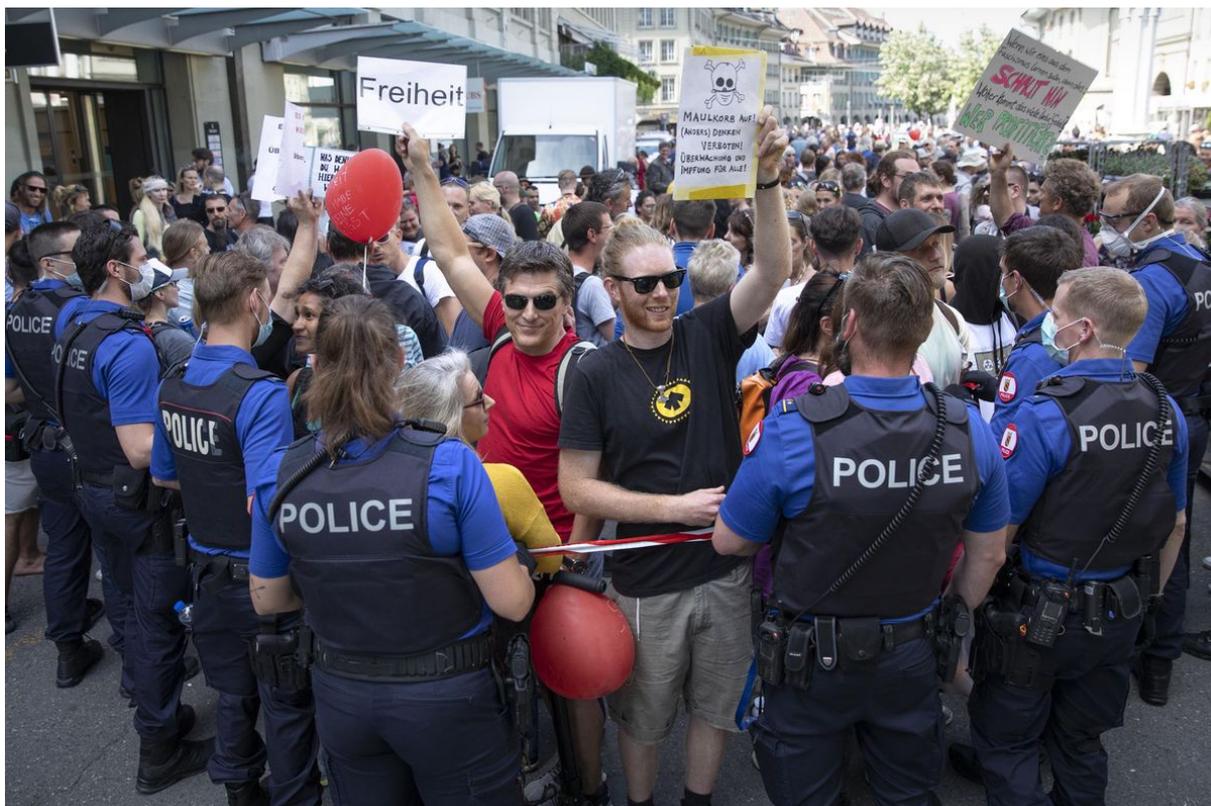
Une vidéo d'une prof genevoise a suscité de la grogne sur les réseaux sociaux. Une discrétion particulière est demandée aux enseignants, rappelle l'État.



[Julien Culet](#)

Publié: 22.08.2020, 22h24

59



L'enseignante a relayé un événement anti masques à Zurich. Ici, une manifestation contre les mesures liées au Covid à Berne le 9 mai.

Keystone/Peter Klaunzer

Abonnez-vous dès maintenant et profitez de la fonction de lecture audio.

[S'abonner](#) [Se connecter](#)

[BotTalk](#)

«Un vaccin Covid en Suisse? Non merci.» La vidéo mise en ligne sur YouTube par une enseignante genevoise a suscité de nombreuses réactions sur les réseaux sociaux. Chloé F. aborde l'accord conclu entre la Confédération et l'entreprise Moderna pour l'achat de 4,5 millions de doses d'un futur vaccin contre le coronavirus.

Une injection qui ferait de nous des «OGM humains», déclare ainsi l'enseignante. Une éventuelle prolongation des mesures anti-Covid, dont ferait partie la vaccination obligatoire, est également jugée «contraignante, liberticide et dangereux».

Chloé F., qui encourage ses abonnés à «s'informer et à penser par soi-même», est aussi opposée à l'obligation de porter un masque dans les espaces publics. Elle relaie l'événement «Bas les masques, pour la liberté», qui doit se dérouler samedi prochain à Zurich. La manifestation réclame «la liberté au lieu des masques obligatoires (...) au lieu de la vaccination obligatoire».

Le partage de la vidéo sur Twitter, où l'enseignante utilise son nom et son prénom, a fait bondir et a interrogé des utilisateurs. «Quelle est la position du DIP (Département de l'instruction publique) quand une enseignante genevoise, sous le couvert d'allégations fallacieuses, remet publiquement en cause les mesures de lutte contre le Covid-19. Se mettant de facto en porte-à-faux avec la politique de prévention du dit DIP», demande ainsi l'un d'eux.

Cette enseignante de mathématiques au cycle d'orientation (12-15 ans) est déjà dans le viseur du DIP. Il a ouvert une procédure administrative contre elle en décembre, relate «Le Temps», en mai. Une démarche lancée suite à une vidéo sur la création monétaire tournée avec le polémiste français Dieudonné. Ce dernier lui avait ensuite remis un prix «international» aux «Bal des quenelles 2019», où elle avait pris la parole.

Enseignants soumis à plus de retenue

L'État de Genève ne peut se prononcer sur le cas précis, ayant le devoir de «protéger la personnalité de ses collaborateurs», explique Tatiana Oddo Clerc, porte-parole du Département des finances et des ressources humaines. Le devoir de réserve des enseignants est similaire à celui des autres fonctionnaires. Il est inscrit dans la loi sur l'instruction publique (LIP). «Ils sont tenus au respect de l'intérêt de l'État et doivent s'abstenir de tout ce qui peut lui porter préjudice», indique l'article 123.

«Le fonctionnaire qui incarne un rôle important de modèle doit montrer plus de retenue dans son expression»

Tatiana Oddo Clerc, porte-parole du Département genevois des finances et des ressources humaines

Les règles régissant les restrictions de la liberté d'expression des employés de l'État s'appliquent au cas par cas. «Il s'agit d'opérer une «pesée» entre l'intérêt privé de l'agent public qui s'est exprimé ou souhaite le faire, et l'intérêt public à la discrétion dudit agent, afin de déterminer lequel est prépondérant», détaille la porte-parole.

Les critères sont relatifs au contexte et au contenu de l'expression mais surtout à la fonction de la personne. «Le fonctionnaire qui incarne un rôle important de modèle doit montrer plus de retenue dans son expression, précise Tatiana Oddo Clerc. Cet aspect revêt de l'importance surtout chez les enseignants (et autres éducateurs), dont le devoir de réserve est d'autant plus grand qu'ils enseignent à des élèves jeunes et non encore mûrs intellectuellement, d'où une plus grande discrétion demandée à un enseignant primaire qu'à un professeur d'université.»

Contactée, l'enseignante a posé des conditions auxquelles nous n'avons pas donné suite; elle a donc refusé de s'exprimer.

Julien Culet est journaliste à la rubrique Suisse depuis 2018. Correspondant à Genève pour «Le Matin Dimanche», il traite en particulier de l'actualité du canton. Il a auparavant travaillé durant 5 ans au sein de la rédaction du «20 minutes». [Plus d'infos@JulienCl](mailto:Plus_d'infos@JulienCl)

59 commentaires